

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**51/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 09 décembre 2025

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :Vote 16
Pour 16
Contre 0
Abstention 0

L'an deux mille vingt-cinq,
et le neuf décembre
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, BENVENUTI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLI.

Procurations : Mme LOUIS à Mr COSTA, Mme SCOTTO ép ANTONELLI à Mr OLMETA, Mr HLUSICKA à PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme GUARDINI.

Absents : Messieurs MORELLI, PANZA et POLI.

Mme SEBASTIANI a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAION
02/12/2025DATE AFFICHAGE
10/12/2025Objet de la délibération :**CONVENTION D'OBJECTIFS 2026 AVEC LA CRECHE DE SAINT-FLORENT**

Le Maire rappelle la délibération en date du 13 octobre dernier par laquelle le Conseil autorisait le Maire à signer une convention d'objectifs annuelle avec l'association « La Crèche de Saint-Florent », au titre de l'année 2025.

Il rappelle également l'intérêt communal de conserver une structure d'accueil pour les jeunes enfants.

Afin d'organiser au mieux l'année 2026, la Présidente de l'association susvisée propose de signer une nouvelle convention d'objectifs annuelle et de bénéficier d'une aide financière.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VU la demande de subvention présentée par la Présidente de l'association « La Crèche de Saint-Florent » en date du 2 décembre 2025,

CONSIDERANT le projet d'intérêt public local d'accueil de la petite enfance initié et conçu par l'association conforme à son objet statutaire

CONSIDERANT que l'Association a pour objet de promouvoir toute action favorisant l'accueil de la petite enfance, de créer et gérer les services et lieux d'accueil du jeune enfant et de développer toute activité concourant à ce but,

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** le Maire à signer une convention d'objectif avec l'association « La Crèche de Saint-Florent »
- **D'OUVRIR**, au titre de l'exercice 2026, des crédits au compte 65748, d'un montant de **80.000 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.